



Extrait du registre des délibérations

Commune de **POISVILLIERS**

Département d'Eure et Loir

Séance du vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie BOURGEOT, maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part au vote : 11

Présents : Mesdames Marie BOURGEOT (maire), Elodie CADIOU (2^{ème} adjoint), Fabienne DUPIN, Stéphanie JEULIN, Aurore LAUNAY, Marie-Laure VALETTE

Messieurs Philippe BRUCH, Fabrice DIEU (1^{er} adjoint), Jean-Pascal GEORGE, Thierry PASCAL, Jérôme PIRIOU

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Philippe BRUCH

Date de la convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

Objet de la délibération : DELEGUES Délégués commission intercommunale des impôts directs CIID Chartres métropole

Une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI.

Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficient de localisation).

La CIID est composée de 10 commissaires titulaires et de leurs suppléants en nombre égal, et présidée par le président de l'EPCI.

Chartres métropole, par délibération à venir, doit dresser une liste de 40 personnes (20 titulaires et 20 suppléants) au sein de laquelle le directeur départemental des Finances Publiques choisira 10 membres titulaires et 10 membres suppléants.

Le conseil municipal de Poisvilliers peut, par délibération, proposer un ou plusieurs titulaires et un nombre identique de suppléants.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition suivante :

Déléguée titulaire : Mme Marie BOUGEOT (maire)

Déléguée suppléante : Mme Marie-Laure VALETTE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Poisvilliers, le 20 mars 2026

Le Maire, Marie BOURGEOT

